

à ce résultat ! Malheureusement, il faut le reconnaître, nos progrès sont lents. Les Anglais se sont implantés partout et nous ne nous dissimulons pas qu'il nous faudra bien des années pour que nos produits tiennent une place importante sur les marchés étrangers et comme, en attendant, il faut vivre et ne pas laisser périr notre industrie, nous demandons avec instance que des droits plus élevés soient établis sur les articles de grande consommation et particulièrement sur les *tissus mélangés*. Cela nous permettra de continuer nos efforts pour introduire nos tissus dits *nouveautés*, dans les pays étrangers.

Pour qu'on ne s'y méprenne pas, nous voulons dire quelques mots encore sur les causes qui ont amené pour Roubaix une prospérité momentanée qui, aux yeux de beaucoup de personnes, a passé pour une victoire remportée sur nos concurrents d'outre-Manche. En voici l'explication en peu de lignes :

Nous avons déjà eu l'occasion de constater que nos débuts, à la suite de ce traité, avaient été fort pénibles et qu'il a fallu une circonstance fortuite pour nous tenir à flot. La guerre d'Amérique, en amenant la cherté du coton, avait eu pour résultat de favoriser l'industrie de la laine, qui est particulièrement celle de Roubaix. De là, cette prospérité qui devait disparaître avec la fin de la guerre, et c'est à partir de cette époque seulement que l'expérience du traité a commencé pour nous. Nous savons aujourd'hui ce qu'elle nous a valu.

On se trompe généralement, M. le Ministre, sur la position plus ou moins heureuse ou malheureuse de l'industrie. Le gouvernement lui-même ne peut s'en rendre un compte exact. C'est ainsi que lorsqu'on voit une usine qui fonctionne, même partiellement, on augure de là qu'elle est dans une situation prospère : il n'en est rien bien souvent.

Que de manufacturiers ne voit-on pas travailler et qui n'ont d'autre but que de dissimuler une position embarrassée. D'autres cessent de travailler, pour attendre des temps meilleurs ; mais dans ce cas voici ce qui en résulte :

1° Supposons un établissement moyen qui vaut un million, soit à 5 0/0 d'intérêt . . . fr. 50,000 »
2° Amortissement indispensable, 8 0/0 80,000 »
3° Contributions, assurances, entretien 40,000 »
Perte par année . . . fr. 170,000 »

A cette perte, il faut ajouter la désorganisation d'un personnel toujours difficile à remplacer ; la disparition d'une clientèle qui fait parfois la fortune d'une maison. Jugez donc par là, M. le Ministre, si l'on peut préjuger la prospérité d'un établissement, parce qu'il fonctionne en temps de crise.

La vente des articles de printemps, dits de nouveautés, vient de recevoir une impulsion assez grande sur notre place, par suite de la hausse énorme qu'a eu lieu à Liverpool sur les cotons. La laine elle-même, quoiqu'à un moindre degré, a suivi la même impulsion ; il en est résulté un mouvement instantané dans les affaires. Les acheteurs, craignant de payer la hausse, se sont hâtés de faire leurs achats de printemps ; ceux de nos industriels qui fabriquent la nouveauté, ont trouvé ainsi le placement de quelques-uns de leurs articles et ont vu leur position s'améliorer, mais à côté de ceux-là, il y a beaucoup de fabricants qui ne font que des *articles courants* et qui, moins heureux, en sont toujours réduits à vendre leurs marchandises en concurrence avec l'Angleterre, ce qui veut dire : les *donner à vil prix*. Les gros lots qui viennent d'être vendus sont dans ces conditions misérables.

Nous ne saurions trop insister pour que l'on examine sans parti pris les nombreuses causes d'infériorité qui nous empêchent de lutter avec les manufacturiers anglais, pour les articles de grande consommation, car c'est là que se trouve la véritable solution.

En Angleterre, l'usine coûte moins cher à établir que chez nous et la preuve, c'est que toutes nos machines viennent de là, augmentées des droits d'entrée et des frais de toute nature.

Le charbon et le fer y sont à bien meilleur marché qu'en France.

Les maisons anglaises sont plus riches que les nôtres, elles supportent

les crises commerciales alors que nous succombons à la peine.

Les industriels ne sont pas comme nous, assujettis aux mutations par suite des successions, ils échappent aux frais qui en sont inséparables ; ils conservent ainsi tous leurs éléments de vitalité et de prospérité, en raison des relations qu'ils ont pu créer sur tous les points du globe.

Ce qui ajoute à leur prépondérance commerciale, c'est l'étendue de leurs relations. Les Anglais n'ont pas seulement à pourvoir aux besoins de leurs propres possessions qui leur donnent 200 millions de consommateurs, mais il n'est pas un coin de terre habitée et civilisée qui n'ait des comptoirs britanniques. Ces vastes débouchés ont permis à cette nation de produire vingt fois plus qu'elle ne consomme ; elle a pu en outre créer des *spécialités* pour ses divers articles et tout le monde sait aujourd'hui que le problème du bon marché réside dans les grandes productions et les spécialités.

En France, nous ne pouvons pas, faute de moyens d'écoulement, atteindre ce double résultat ; il n'est pas rare de voir nos plus grands manufacturiers fabriquer en même temps vingt articles différents.

En Angleterre, l'ouvrier conduit deux métiers à la fois ; on sait les résistances opiniâtres que nous éprouvons ici pour y arriver. Ce seul fait absorbe plus de la moitié de la protection effective qui nous est accordée. Nous pourrions ainsi continuer d'indiquer d'autres causes d'infériorité que tous les hommes pratiques de l'industrie connaissent, mais nous n'avons pas le courage d'aller plus loin.

Lorsque l'Angleterre n'est pas à l'état de crise, lorsqu'elle trouve le placement facile de ses produits, sa concurrence se fait moins sentir ; mais cette concurrence devient intolérable, ruineuse dans des temps comme ceux-ci ; elle décourage l'industrie française et empêche son perfectionnement, par le marasme qu'elle provoque.

Voilà bien des efforts, M. le Ministre, pour démontrer une position

difficile ! Puissiez-vous l'examiner et nous aider à en sortir. Nous n'avons voulu nous occuper que *des tissus de Roubaix*, en laissant à d'autres le soin de vous dire l'influence que le traité de commerce a pu exercer sur nos diverses *industries textiles* ; mais si nous jetons les yeux de ce côté-là, nous voyons que nous ne sommes pas seuls à nous plaindre de ce qui existe aujourd'hui.

Le gouvernement ne nous saura pas mauvais gré, nous voulons l'espérer, de ce que nous osons lui dire la vérité sur l'influence fâcheuse que le traité a exercée sur nos industries, mais nous avons le droit de rappeler que si, à une autre époque, nous avons combattu ce traité, alors qu'il était en projet, nous n'en avons pas moins immobilisé toutes nos fortunes et travaillé avec une volonté énergique pour ne pas laisser tomber une industrie qui est l'une des gloires de la France.

Si aujourd'hui, l'expérience nous démontre notre impuissance sur certains points, la Chambre consultative a le devoir, M. le Ministre, de vous les indiquer. C'est ce qu'elle vient de faire.

Nous appelons donc de tous nos vœux l'expiration du traité de commerce, parce que nous avons la ferme confiance qu'il sera remplacé par des tarifs douaniers, toujours susceptibles d'être modifiés, lorsque des circonstances impérieuses et imprévues l'exigeront. Nous échapperions ainsi à la *solidarité des crises anglaises*, si fréquentes, et qui ont toujours pour résultat immédiat de jeter la perturbation et la ruine dans nos industries similaires.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Paul Defrenne, Président.

A. Delfosse, Scrépel-Roussel, Louis Lefebvre,
Jules Delattre, Achille Boissière, Henri Toulemonde,
François Roussel, Louis Eckman, Requillart-Scrépel.

Roubaix, le 18 mars 1868.

Monsieur le Ministre,

Dans le mémoire qui vient de vous être adressé par la Chambre consultative, une omission a été faite par le

copiste ; nous vous serons obligés d'y joindre la note suivante qui en fait partie et qui est l'une de nos principales argumentations pour démontrer l'influence que le traité de commerce a exercée sur l'industrie de Roubaix.

Nous avons dit que notre production de tissus a été en 1865 de 490 millions.

Cette production a été réduite de 1/3 en 1866 et 1867 par le chômage forcé, soit

63 »
427 millions.

La baisse moyenne de la marchandise a été pour 1867 de 35 0/0, soit

44 millions.

Production approximative de 1867 83 millions.

Quel est maintenant le chiffre des importations de tissus similaires aux nôtres pendant 1867 et dont Roubaix seul a eu à souffrir.

C'est d'abord celui des étoffes mélangées pour 26 millions.

Puis les articles où le coton est dominant, chiffre approximatif 4 millions.

Valeur déclarée 30 millions.

Ajoutons-y les atténuations de valeur 40 »
40 millions.

Il résulte de ceci qu'il est venu en France, en similaires de notre fabrique, la moitié de sa production totale de l'année 1867 et cela, sans compensation visible dans les exportations. Tel est le véritable bilan de Roubaix.

Le président de la Chambre consultative des Arts et Manufactures,

PAUL DEFRENNE.

Le Directeur Propriétaire-gérant : J. REBOUX.

IMP. J. REBOUX, ROUBAIX.